

Réservé
Au
Moniteur
belge

09072761

4-05-2009
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/05/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0424.232.369

Dénomination :

(en entier) : Société anonyme de WARFUSEE

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 1050 Bruxelles, avenue Ernestine, 18, 5ième étage

Objet de l'acte : acte rectificatif de l'acte de scission

D'un acte reçu par Maître Charles WAUTERS, Notaire à Hannut, soussigné, le 8 mai 2009, portant à la suite la mention : "Enregistré à Hannut, le 12 mai 2009, volume 504 folio 48 case 13, 4 rôles 4 renvois. Reçu : 25 €. L'Inspecteur principal (signé : P. SAMAIN).", il résulte que l'assemblée a décidé d'adapter les statuts, sous la condition suspensive de l'approbation de la société anonyme "Ferme de Warnant", pour les mettre en concordance avec la rectification de l'acte de scission du 25 juillet 2007, décidée ce 08 mai 2009 par l'assemblée générale, en modifiant notamment l'article suivant :

- **Article 5. - CAPITAL** : en le remplaçant par le texte suivant:

"Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLIONS CINQ CENT TRENTE-NEUF MILLE TROIS EUROS ET SOIXANTE-CINQ CENTS (4.539.003,65 EUR), il est représenté par trois cent onze mille sept cent sept (311.707) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/ trois cent onze mille sept cent septième de l'avoir social.

Le capital est entièrement libéré"

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.**Notaire Charles WAUTERS .**

Déposés en même temps :

- le rapport du réviseur d'entreprise
- le rapport du conseil d'administration
- copie du PV de l'assemblée générale extraordinaire modifiant les statuts
- les statuts coordonnés